

**DÉLIBÉRATION N° CA 17-30 DU 5 OCTOBRE 2017
RELATIVE À LA MODIFICATION DU 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION
POUR LA REDUCTION DE TAUX DE REDEVANCES POUR 2018**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le 10^{ème} programme (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n°CB 17-10 du 5 octobre 2017 soumettant au comité de bassin, pour avis conforme, les modifications du programme d'intervention (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie relatives à la réduction de taux de redevances pour 2018,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 5 octobre 2017,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le 10^{ème} programme (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie est modifié comme suit.

4.3.2 Les taux de redevances

Dans le **tableau 1 Taux de redevances par année d'activité de 2013 à 2018**, les taux de redevances pour l'année 2018, en euro par m³, sont modifiés comme suit :

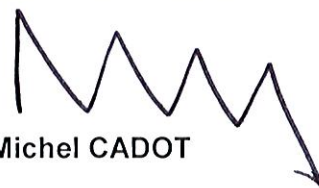
	base	moyenne	renforcée
Pollution domestique	0,220	0,390 0,380	0,425 0,420
Modernisation domestique			0,30 0,24
Modernisation non domestique			0,24

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration



Michel CADOT